



Le Parlement Européen invite le roi du Bahreïn à lever l'interdiction de Voyage contre Nabeel Rajab

Le 19 Novembre 2015, le député européen, M. Pier Antonio Panzeri, avec le soutien de 80 membres du Parlement Européen (MPE), a publié une lettre adressée au roi de Bahreïn, Shaikh Hamad bin Isa Al Khalifa, en faisant appel au gouvernement pour lever immédiatement l'interdiction de voyage et abandonner toutes les charges contre le défenseur des droits humains, Nabeel Rajab. Les ONG internationales soussignées se félicitent de cette lettre et font écho à l'appel de lever l'interdiction de Voyage et du harcèlement judiciaire contre M. Rajab.

M. Rajab, un des plus éminents défenseurs des droits de l'homme au Golfe, est actuellement l'objet d'une interdiction de voyage, limitant fortement le déroulement de ses activités. Il risque jusqu'à 10 ans de prison pour avoir exercé sa liberté d'expression au Bahreïn. M. Rajab est président du Centre Bahreïni pour les droits de l'homme (BCHR), directeur fondateur du Centre du Golfe pour les droits de l'homme (GCHR), Secrétaire Général adjoint de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) et membre du Comité consultatif de la Division Moyen-Orient de Human Rights Watch.

M. Rajab a déjà purgé une peine de deux ans en 2012 pour trois cas liés à sa participation dans des rassemblements pacifiques en faveur de la démocratie et des libertés fondamentales au Bahreïn. Le 1er Octobre 2014, il a été arrêté et détenu pendant un mois pour un tweet qu'il écrit depuis son compte personnel quand il se trouvait en Europe, et fut condamné à six mois de prison le 20 Janvier 2015 pour «outrage des institutions publiques et de l'armée ». Il fut libéré au milieu de sa peine suite à une grâce royale le 13 Juillet 2015. Cela fut précédé par des fortes critiques de la communauté internationale, et une résolution d'urgence émise par le Parlement Européen le 9 Juillet 2015. Le jour de sa libération, le Ministère d'Affaires Intérieures imposa une nouvelle interdiction de voyage sur M. Rajab en rapport à une autre affaire criminelle, pour laquelle il avait déjà été arrêté le 2 Avril 2015. Il a été accusé « d'outrage d'un organe statutaire » et de « diffusion de fausses rumeurs en temps de guerre », pour lesquelles il pourrait faire face à 10 ans de prison, suite à une série de tweets et d'articles d'opinion écrits en Mars 2015 concernant le traitement et abus auxquels les prisonniers de « Jaw » fut soumis, et sur l'implication du Bahreïn dans la coalition dirigée par l'Arabie saoudite au Yémen.

Dans leur lettre ([hyperlink here](#)) les députés soulignent que le comportement du gouvernement du Bahreïn envers M. Rajab était en violation du droit international des droits de l'homme, et que sa détention violait la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui tous deux se étaient signés par le Bahreïn. En outre, les députés rappellent l'urgence de la résolution du Parlement européen du 9 Juillet 2015, qui appelle à abandonner toutes les accusations portées contre M. Rajab, se référant à sa libération uniquement comme une «demi-mesure», étant donné qu'il «reste soumis à une interdiction de Voyage» qui «limite fortement ses libertés et qui est clairement un obstacle" pour ses activités en tant que défenseur des droits humains.

En outre, les députés appellent à la mise en œuvre des recommandations de la Commission d'enquête indépendante de Bahreïn (BICI) et appellent à la mise en pratique du rapport du second cycle en 2012 du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies et leur examen périodique universel sur le Bahreïn. Ils appellent aussi d'appliquer les recommandations de l'Union européenne sur la situation des droits de l'homme au Bahreïn issues lors de Résolutions d'Urgence en Mars 2012, Janvier 2013, Septembre 2013 et Février 2014. Les députés condamnent en particulier les «violations de la dissidence et de la liberté d'expression" au Bahreïn, les mauvais traitements, l'emprisonnement de centaines de défenseurs des droits de l'homme, des militants civils et politiques, y compris des mineurs.

Les ONG signataires se félicitent de cette lettre et soutiennent l'appel des députés au gouvernement de Bahreïn à respecter ses obligations en matière de droits. L'Union européenne doit se tenir au message porté par les députés et prendre des mesures concrètes pour dénoncer les violations des droits de l'homme au Bahreïn et la poursuite des défenseurs des droits de l'homme. En conséquence, nous demandons au gouvernement du Bahreïn d'abandonner toutes les accusations retenues contre Nabeel Rajab, d'annuler son interdiction de voyage, de consciencieusement mettre en œuvre les recommandations de la BICI et respecter ses obligations en vertu des droits de l'homme et du droit international.

Les ONG internationales signataires:

Les Américains pour la démocratie et les droits de l'homme au Bahreïn (ADHRB)

Le Réseau arabe pour l'information sur les droits de l'Homme (ANHRI)

L'Institut du Bahreïn pour les droits de l'homme et la démocratie (BIRD)

Le Centre Bahreïni pour les droits de l'homme (BCHR)

Les Journalistes canadiens pour la liberté d'expression (CJFE)

CIVICUS

Le Centre européen pour la démocratie et les droits de l'homme (ECDHR)

La Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) en vertu de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits humains

Front Line Defenders

Le Centre du Golfe pour les droits de l'homme (GCHR)

Le Service international pour les droits de l'homme (SIDH)

Rights Watch Canada Avocat

La Fondation Maharat

La Fondation Rafto pour les droits de l'homme

L'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), sous l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits humains